CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E183510** **VALABLE JUSQU'AU** **13/10/2027**

ÉDITÉ LE 28/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2020

Forme juridique : EIRL

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM CHAMALIERES 00394 20 63

Siret : 882 103 070 00018

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
THELEM ASSURANCES TDCB13241971

Assurance Responsabilité Civile :
THELEM ASSURANCES TRCB13241908

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/07/2026

Raison sociale : BONNET CHRISTOPHE

56 AVENUE RAYMOND BERGOUGNAN
63100 CLERMONT-FERRAND

Téléphone : 04 73 92 07 65 **Fax :** 04 73 92 07 65

Portable : 06 47 54 59 70

Responsabilité légale :
BONNET CHRISTOPHE CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet :

E-mail : christophebonnet@hotmail.com

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 152 659 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	1	20/05/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		18/04/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

28/07/2026 12:06

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E183510** **VALABLE JUSQU'AU** **13/10/2027**

ÉDITÉ LE **28/07/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2020
Forme juridique : EIRL

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : **882 103 070 00018**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
THELEM ASSURANCES TDCB13241971

Assurance Responsabilité Civile :
THELEM ASSURANCES TRCB13241908

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/07/2026

Raison sociale : **BONNET CHRISTOPHE**

56 AVENUE RAYMOND BERGOUGNAN
63100 CLERMONT-FERRAND

Téléphone : 04 73 92 07 65 **Fax :** 04 73 92 07 65
Portable : 06 47 54 59 70

Site Internet :
E-mail : christophebonnet@hotmail.com

Responsabilité légale :
BONNET CHRISTOPHE CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	20/05/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	18/04/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.